
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Accueil des nouveaux membres du Conseil
2. Informations du Doyen
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a. Séance du 02/06/2014
 - b. Séance du 19/05/2014
 - c. Séance du 17/02/2014
4. Présentation de l'équipe décanale et des référents d'amphithéâtre
5. Présentation de la liste des responsables pédagogiques des Masters 2, Licences Professionnelles et Diplômes d'université
6. Charte pour un achat public raisonné
7. Montant des bourses d'aide à la mobilité du double diplôme en droits français et espagnol avec Madrid
8. Renouvellement protocole d'accord entre la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion et l'Université de Nijni Novgorod
9. Subvention ORIV
10. Divers.

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion,

Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, M. Nicolas NORD, Vice-doyen, en charge des relations internationales, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES, M. Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ, Mme Sylvie LACAULE, représentant Mme Dominique Wolf, Directrice du SCD

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Dominique RITLENG, M. Jean-Maternelle STAUB

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, M. Nicolas KILGUS, Mme Delphine PORCHERON, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Aline ARBOGAST, M. Fabrice CUNNAC, Mme Inès DONISCHAL, M. Antoine MEYER, Mme Charlotte HUGEL

Juristes progressistes :

M. Stefano WOLFF, suppléant

MédiaDroit :

M. Charles du COUËDIC de KERÉRANT, Mme Laura MONDEJAR, Mme Rebecca ROMAN, M. Adel SLIMANI, suppléant, M. Robin HASSID

UNI-MET :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI

Personnalités extérieures :

M. Olivier BITZ, élu communautaire, représentant M. le président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Jean-François BRUN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, M. Stéphane FAGOT, représentant M. Eric RICOU, président de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, M. Jean-Luc STOESSLE, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à M. Jean LAPOUSTERLE
Mme Estelle NAUDIN à M. Jean LAPOUSTERLE
M. Jean-Patrice STORCK à M. Jean-Maternelle STAUB

Collège B

Mme Monica HUBELE à M. Bruno TRESCHER
M. Pierre SCHAEFFER à Mme Christel SIMLER

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Nicolas MOIZARD, directeur adjoint de la Fédération de Recherche

Personnalités extérieures :

M. Franck NAFFIEN, vice-président de l'Ordre des Experts Comptables

Etaient absents :

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, Mme Sonia KLEISS-STARK, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg, M. Francis MALLOL, Président du Tribunal Administratif de Strasbourg

Nombre de votants, présents ou représentés : 35

Le Doyen ouvre la séance à 10h05. Il énonce les procurations puis aborde l'ordre du jour.

1. Accueil des nouveaux membres du conseil

Le Doyen salut les nouveaux membres du conseil.

Il est très heureux d'accueillir Monsieur Olivier BITZ, élu communautaire, représentant la communauté urbaine de Strasbourg et Monsieur Stéphane FAGOT représentant Maître Eric RICOU, président de la chambre des notaires du Bas-Rhin.

Il fait part des changements des membres titulaires intervenus dans le collège des étudiants :

- Rebecca ROMAN remplace Bertrand HIRTZ (MédiaDroit)
- Thomas LAJOIE remplace Veronika ZAYTSEVA (MédiaDroit)
- Stefano WOLFF remplace Aurélien BONNAREL (Juristes progressistes)

2. Informations du Doyen :

- La cérémonie de **remise des prix** aura lieu mardi 9 décembre 2014 à 17 heures. Le parrain sera Monsieur Jean-Marc SAUVÉ, Vice-président du Conseil d'Etat.
 - Le **Forum des métiers** aura lieu jeudi 6 novembre de 14 h à 17 h.
 - Le travail du « **Groupe masters** » va se poursuivre sous la responsabilité de M. le professeur Raphaël ECKERT, vice-doyen en charge des masters. M. ECKERT dit attendre les instructions ministérielles et de l'Unistra pour travailler sur les maquettes du prochain quinquennal. Dans cette attente, il conviendra d'ajuster si nécessaire les maquettes, le calendrier et les règlements des examens. En réponse à la question de Mme DARBON sur la sélection à l'entrée du M1, il répond qu'à priori, il n'y a pas de disposition de ce sens pour l'instant.
 - Un groupe de travail sur le **règlement intérieur** va être mis en place. Un Studs sera adressé prochainement aux membres du conseil, dans un premier temps.
 - Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD fait un point sur le **contingentement** à 1200 étudiants pour la première année de la licence en droit, obtenu par le Rectorat pour la deuxième année consécutive. Le 3 octobre, on comptabilisait 1193 inscrits. Elle rappelle également que le contingentement n'est pas une sélection. Il repose sur un critère uniquement géographique : bacheliers et résidents de l'académie. Elle ajoute que la Faculté fera de nouveau une demande de contingentement pour 2015/2016.
- Le Doyen précise que la commission de sécurité visitera le bâtiment le 15 octobre. C'était suite aux remarques de cette même commission que la Faculté a décidé de mettre en place le contingentement.

Mlle Inès DONISCHAL aimerait savoir si des aménagements d'amphithéâtres sont programmés pour les L2 et les M1 qui sont souvent en sureffectifs dans les amphis.

Le Doyen répond que la maîtrise des effectifs en M1 est difficile : beaucoup d'étudiants font un deuxième M1. Pour le cours de Grands systèmes juridiques en L2 AK, les services de la Faculté font le maximum pour trouver un autre amphithéâtre.

3. Adoption des procès-verbaux

Trois procès-verbaux sont soumis aux membres du conseil pour approbation. En l'absence d'observations et de demande de modifications, le Doyen propose de passer au vote.

Les procès-verbaux des conseils du 2 juin, 19 mai et 17 février 2014 sont approuvés à l'unanimité.

4. Présentation de l'équipe décanale et des référents d'amphithéâtre

Equipe décanale :

Le Doyen fait part des modifications : Monsieur le professeur Eric MAULIN a demandé à être déchargé de sa mission de vice-doyen en charge des masters. Monsieur le professeur Raphaël ECKERT a accepté de prendre en charge cette mission. Mme Fabienne GAZIN a également accepté d'assurer, en plus de la charge de mission L1, la charge de mission L2 et L3 Droit précédemment confiée à M. ECKERT.

Les permanences sont affichées sur la porte du bureau des vice-doyens et sont disponibles sur le site de la Faculté.

Le Doyen ajoute que les membres de l'équipe décanale ont énormément de demandes à traiter en septembre, en particulier des demandes de dérogation soit suite à un mauvais choix de filière sur le portail APB (Admission Post Bac) soit à cause du contingentement pour des étudiants hors académie. Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD souhaite attirer l'attention sur le classement des vœux sur le portail APB (Admission Post Bac) : le futur étudiant qui veut s'inscrire en 1^{ère} année Droit doit choisir la filière Droit en premier vœu.

Elle confirme que le contingentement n'a pas modifié le nombre de places réservées aux étudiants étrangers et que les étudiants de l'Union Européenne doivent faire une demande de dérogation.

Elle ajoute, pour répondre à M. Stefano WOLF, qu'elle ne connaît pas exactement le nombre d'étudiants qui ont été refusés à cause du contingentement ; elle rappelle que la Faculté respecte scrupuleusement le Code de l'Education.

Mme GAZIN évalue à une centaine le nombre de demandes de dérogation qui ont été refusées.

Référents d'amphithéâtre :

Le Doyen remercie l'ensemble des collègues qui ont accepté la mission de référent d'amphithéâtre. Cette mission consiste à tenir des permanences pour des questions de stages, d'orientation, de changement de matière de TD... Un bilan est dressé chaque année. On note un bilan mitigé car les étudiants n'ont pas assez recours à leur référent. Pour la première fois cette année les référents d'amphithéâtre ont participé à la semaine d'accueil afin de mieux informer les étudiants sur leur rôle.

5. Présentation de la liste des responsables pédagogiques des masters 2, licences professionnelles et diplômes d'université

A la demande d'un certain nombre de collègues exprimée lors d'assemblées de faculté, le Doyen présente la liste des responsables pédagogiques des masters 2, ainsi que des licences professionnelles et des diplômes d'université gérés par le service des masters.

6. Charte pour un achat public raisonné

L'université a élaboré une charte pour un achat public raisonné, qui expose la politique d'achat de l'établissement. Ce document a été transmis en juillet à tous les personnels, enseignants et BIATSS. Il a pour but de réduire les dépenses notamment dans les domaines suivants :

- Déplacements : privilégier les déplacements en 2^{ème} classe SNCF et anticiper de plusieurs semaines l'achat des titres de transport afin d'obtenir des tarifs intéressants et utiliser les transports en commun plutôt que le taxi (bonne desserte en TRAM de la gare à l'Esplanade)
- Avoir recours à la visio-conférence dans certains cas (la salle Redslob est équipée)
- Restauration : un montant relativement important est consacré aux frais de restauration. Afin de réduire ce poste de dépenses, la charte prévoit de limiter le montant par repas à 25,00 € TTC, boissons comprises. Dans des cas particuliers (opération de prestige) ce montant pourra être dépassé : il faudra adresser une demande préalable à M. le Doyen. Le Doyen ajoute qu'il sera précisé sur le bon de commande que tout dépassement de tarif sera à la charge des convives.

M. Charles du COUËDIC de KERÉRANT demande si la Faculté sera auditée par la Cour des Comptes. Le Doyen répond que pour le moment la Cour des Comptes examine les mandats de l'Unistra. Il pense qu'elle demandera des explications sur certaines dépenses.

M. Jean-Luc STOEESLE confirme que des mesures d'économie du même acabit sont en place à la magistrature.

Le Doyen propose de voter sur le fait de se conformer à la charte pour un achat public raisonné.

Le principe de se conformer à la charte pour un achat public raisonné (voyage SNCF en 2^{ème} classe et montant maximum de 25,00 € par repas) est adopté à l'unanimité.

7. Montant des bourses d'aide à la mobilité du double diplôme en droits français et espagnol avec Madrid

Le doyen passe la parole à M. Nicolas NORD, vice-doyen en charge des relations internationales qui explique que dans le cadre du budget IDEX dont bénéficie ce double diplôme et au vu du nombre d'étudiants inscrits en 2014/2015, le montant proposé pour la bourse qui sera allouée aux étudiants inscrits en France est de 220,00 € par mois.

Le conseil approuve à l'unanimité le montant de la bourse qui s'élèvera à 220,00 € par mois, par étudiant, sur une période de 9 mois par année universitaire.

8. Renouvellement du protocole d'accord entre la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion et l'Université de Nijni Novgorod

Dans le cadre du Protocole d'Accord Spécifique avec l'Université de Nijni Novgorod, la Faculté de Droit avait organisé en 2013 une session de formation continue « Les actualités du Droit international » qui avait donné entière satisfaction.

L'Université de Nijni Novgorod souhaite que la Faculté organise une nouvelle session, en novembre 2014.

Le renouvellement du protocole d'accord entre l'Université de Nijni Novgorod et la Faculté de Droit est approuvé à l'unanimité.

9. Subvention ORIV

Dans le cadre du *DU Droit société et pluralité des religions*, il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 800,00 €uros attribuée à l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville de Strasbourg (ORIV).

Cette subvention vient se substituer à la rétribution de 12 heures de formation données par la directrice de l'ORIV (Madame Murielle Maffessoli) aux étudiants du DU en mars et avril 2014. Madame Maffessoli ne souhaite pas être personnellement rémunérée pour cette activité. Il est précisé que le *DU Droit société et pluralité des religions* est entièrement financé par une subvention publique, et que le montant du financement public dont la Faculté bénéficie couvre très largement le montant de la subvention proposée.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention à l'ORIV d'un montant de 800,00 €uros.

10. Divers

Monsieur Francis MALLOL, président du Tribunal administratif de Strasbourg fait valoir ses droits à la retraite. Mme Danièle MAZZEGA, présidente nouvellement nommée, représentera le Tribunal administratif au Conseil de Faculté.

Malgré l'absence du président MALLOL, Le Doyen le remercie pour son implication au Conseil de Faculté et lui souhaite de profiter pleinement de ses nouvelles activités et de sa retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 11h00.

Le Doyen,


Christian MESTRE